

Message sur la coopération internationale 2021–2024

Prise de position du RECI dans le cadre de la consultation facultative

Le RECI est le réseau Suisse d'éducation et de coopération internationale ; il compte 26 membres collectifs, des organisations et des institutions engagées dans le domaine ainsi que des membres individuels.

Le RECI salue le fait que le message sur la CI 2021 – 2024 soit soumis à une consultation facultative et en profite pour transmettre quelques remarques à son sujet. Nous vous remercions de bien vouloir les prendre en considération !

Trois remarques préliminaires

1. Coopération suisse et Agenda 2030

Le grand changement de paradigme de l'Agenda 2030 est la responsabilité partagée de tous les pays en ce qui concerne le développement durable. Cet agenda inscrit en outre comme principe central que personne ne doit être laissé de côté (« leave no one behind »). C'est un agenda inclusif, ses 17 objectifs sont liés entre eux et se conditionnent mutuellement. La Suisse était un acteur important durant le processus d'élaboration de l'Agenda. Pour rester crédible, elle doit orienter sa coopération internationale en fonction des ODD.

Cette orientation claire manque dans le message ; ce qui manque aussi, c'est la déclaration, de la part de la Suisse, qu'elle s'engage face à cet agenda et place la réalisation de ses visées comme une priorité de premier ordre de la coopération internationale. Dans ce contexte, il manque aussi l'engagement explicite de ne laisser personne de côté dans la coopération internationale de la Suisse. Le message s'oriente plutôt en fonction des intérêts propres de la Suisse dans les domaines de l'économie et de la migration, ce qui peut avoir des conséquences énormes au niveau stratégique et opérationnel.

L'éducation/la formation est à la fois un objectif indépendant et la condition pour la réalisation des autres objectifs. C'est pourquoi l'éducation/la formation doit être reconnue dans tous les pays et tous les secteurs comme un axe prioritaire de la CI. Dans la discussion actuelle concernant l'avenir climatique (pour ne citer qu'un exemple de thème transversal), l'accès pour toutes et tous à une éducation de qualité doit être le fondement indispensable, de manière à ce que tous les individus puissent prendre des décisions en connaissance de cause et contribuer à trouver des solutions valables, de portée mondiale. Le RECI plaide donc pour que la coopération internationale soit appréhendée comme la complémentarité de différents secteurs qui s'influencent et se conditionnent mutuellement. Dans cette optique, il est louable que l'éducation/ formation soit mentionnée en lien avec l'aide humanitaire ainsi que dans d'autres passages du message. Le RECI souligne ici la nécessité de renforcer les stratégies trans-sectorielles.

2. Les droits humains comme base du développement

Le respect des droits humains est un facteur inhérent à la coopération au développement. Un agenda pour le développement doit donc s'appuyer sur les droits humains – comme le fait l'Agenda 2030.

Constituant la base des sociétés démocratiques, les droits humains doivent passer avant les intérêts d'autre nature et les intérêts particuliers. Ceci requiert une cohérence politique qui s'applique à tous les domaines, en particulier à la politique économique et financière.

L'éducation est un droit humain ! En plus de la promotion de l'éducation et de la formation dans une perspective utilitariste d'insertion économique, il y a lieu d'offrir et de garantir l'accès de tous et toutes à une éducation/formation de bonne qualité.

3. Clarification de la terminologie

Du point de vue du RECI, l'encouragement de l'éducation de base et de la formation professionnelle dans le sens d'un continuum constitue un pilier central de la politique suisse d'éducation/formation. De ce fait, le message doit prendre en compte ces domaines du continuum de manière plus équilibrée plutôt que de mettre fortement l'accent sur la formation professionnelle. Par ailleurs, les membres du RECI se voient comme des acteurs de la coopération en matière d'éducation et reconnaissent l'importance d'un continuum éducatif allant de l'éducation de la petite enfance à la formation professionnelle de base, en passant par le degré primaire, le degré secondaire I et II. Dans le sens du continuum éducatif, ils reconnaissent en outre l'importance des possibilités de formation continue et de la perméabilité des filières dans un système dual. Dans le présent document, il est donc question de « l'éducation/ formation » en général.

Remarques concernant les objectifs proposés dans le message

4. Emplois

La création d'emplois fait partie des conditions indispensables pour que les gens puissent avoir des moyens de subsistance et des perspectives de vie. Ce qui manque dans les explications du message, (p. 13ss.) c'est la question de la qualité du travail. La mondialisation de l'économie n'a pas seulement réduit la pauvreté dans le monde ; elle a aussi favorisé l'exclusion sociale et renforcé les inégalités. Aujourd'hui, beaucoup de gens ne peuvent pas vivre de leur travail – chez nous et dans l'hémisphère sud.

La Coopération internationale de la Suisse doit donc encourager, dans l'optique d'un développement durable, des emplois de qualité permettant un travail décent (decent work) et collaborer à cet effet avec les partenaires sociaux. La notion de travail décent devrait donc être mentionnée explicitement dans les chapitres « 2.3. Buts de la CI 2021-2024 / Objectif 1 » (page 13) et « 2.4.2. Accents thématiques / L'emploi » (page 15).

Une éducation/formation de qualité pour tous et toutes apporte une contribution importante dans ce sens. Elle doit se fonder sur le principe du continuum éducatif qui offre la possibilité à chaque personne, à différents moments de sa vie, d'acquérir une éducation de base et une formation professionnelle ou de les mettre en adéquation avec les besoins du monde du travail.

Face à un avenir incertain sur le marché du travail et face aux évolutions techniques, il est indispensable de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences transversales transmises par l'éducation (de base). Ce n'est qu'ainsi que les efforts et les changements ultérieurs qui concernent la formation professionnelle initiale et continue arriveront sur un terrain favorable. En se focalisant de manière unilatérale et trop restrictive, en matière de formation, sur les besoins économiques actuels, on court le risque d'aboutir à une impasse dans la perspective d'un marché du travail futur susceptible de connaître de profondes transformations.

5. Migration

Le fait de subordonner les objectifs de la politique de développement aux intérêts de la Suisse en matière de politique migratoire est inacceptable. La migration ne doit pas être perçue dans le sens de la menace alors qu'elle est partie intégrante de la dynamique humaine d'une part mais aussi une conséquence des aléas climatiques ou des conflits.

La Suisse risque d'investir dans des projets et des partenariats à court terme, guidés par des intérêts de politique intérieure, des moyens qui devraient servir à instaurer des structures durables dans les pays pauvres.

Si la Suisse s'investit dans la politique migratoire, les besoins des personnes concernées doivent être au centre des préoccupations. La coopération internationale doit leur permettre de vivre dignement, en sécurité. Le travail relatif à la migration dans le cadre de la coopération au développement ne doit pas être utilisé pour servir les intérêts de politique intérieure à court terme de la Suisse.

Par ailleurs, il est important pour les personnes concernées par la migration de pouvoir poursuivre leur parcours **d'éducation** et de réussir à faire reconnaître leurs diplômes dans les pays de transit et d'accueil. La reconnaissance des acquis en matière d'éducation et de formation est une composante essentielle d'une intégration réussie. Des offres de formations initiales et continues dans les pays d'accueil peuvent avoir des effets positifs après un possible retour dans le pays d'origine. Ces constats ont été confirmés notamment lors de la journée thématique du RECI l'an dernier, tant par des spécialistes suisses du domaine que par des personnes directement concernées.

6. Etat de Droit

Il y a lieu de saluer le fait que la Suisse s'implique pour l'instauration et la consolidation de l'Etat de droit. Dans ce contexte, il est important de veiller à garantir l'accès de tous à l'éducation. En effet, une éducation/formation de bonne qualité pour tous est l'un des piliers de la construction d'un Etat de droit. En outre, une société civile qui fonctionne bien et demande des comptes est un élément essentiel pour l'existence et le développement de l'Etat de droit. Or, il existe un lien fort entre des citoyennes et des citoyens bien informés et la capacité de demander des comptes. L'éducation/ formation constitue à cet effet le fondement indispensable.

Il est important en outre, dans l'optique de la cohérence politique, d'orienter la politique internationale de la Suisse de manière à ce que la promotion de l'Etat de droit ne soit pas torpillée par des champs politiques extérieurs à la coopération au développement proprement dite. Plus précisément, la politique économique extérieure ne doit pas aller à l'encontre des principes de l'Etat de droit en tolérant la corruption ou en méprisant les normes environnementales et les droits humains.

7. Financement

Il y a des années, la Suisse s'est engagée à consacrer 0,7% de son revenu national brut (RNB) à la coopération publique au développement. Cet engagement a été réaffirmé pour la dernière fois dans l'Agenda 2030. Au cours des dernières années, la Suisse a fait des efforts louables pour passer de 0,34% du RNB en 2002 à 0,48% en 2018. Néanmoins, la Suisse se doit de s'impliquer davantage sur le plan financier. Le nouveau message, qui s'inscrit dans un contexte marqué par l'aggravation de certaines contraintes naturelles et sociales, doit être l'occasion d'augmenter l'engagement de la Suisse à au moins 0.5% de son RNB. A l'avenir, la Suisse doit s'efforcer activement d'atteindre la valeur internationalement reconnue de 0,7%.

Zurich, 21.8.2019 | Au nom du comité et des membres du RECI : Ruth Daellenbach, Secrétaire générale

Informations : Ruth Daellenbach: ruth.daellenbach@reseau-education.ch | tél portable: 079 653 72 66